

Conditions Générales de Vente

Désignation

La société Celma Esthétique désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 1 bis chemin café La Possession 974179

Celma Esthétique met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à La Possession, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du centre de formation Celma Esthétique
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société Celma Esthétique pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société Celma Esthétique s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société Celma Esthétique, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon

Celma Esthétique

1 bis chemin café
974179 La Possession
Email : contact@celma-esthetique.com
Tel : +262692748069



pour accord », retournés à CELMA Esthétique ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant.

Le règlement des factures peut être effectué par : virement bancaire ou par carte ou par chèque.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné.

En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation. Si paiement en plusieurs fois une commission est applicable et variable en fonction du montant.

Des arrhes de 50% du prix de la formation peuvent être demandé à l'inscription.

Pour la partie CAP esthétique : Trois chèques de garantie sera demandé à l'inscription (un chèque de 699€ et deux chèques de 747€ équivalent à 50% de la formation).

Il ne sera encaissé qu'en cas de non-respect des engagements contractuels (ex. : abandon sans motif légitime ou impayés).

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO ou un financeur externe : France travail, Region, FAFCEA etc., il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société Celma Esthétique ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Condition de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse :

Annulation par le Client

1. Droit de rétractation (14 jours calendaires à compter de la signature du devis et/ou contrat)

a. Annulation dans le délai légal de rétractation (14 jours calendaires suivant la signature)

Notification : Le Client doit informer Celma Esthétique par **lettre recommandée avec accusé de réception** de sa volonté d'annulation.

Celma Esthétique

1 bis chemin café
974179 La Possession
Email : contact@celma-esthetique.com
Tel : +262692748069



- **Conséquences :**

- **Aucune somme ne sera exigée**
- **Chèque de caution :** Restitué intégralement si aucun préjudice n'est constaté.

b. Annulation au-delà du délai légal de rétractation (après les 14 jours suivant la signature)

- **Notification :** Le Client informe Celma Esthétique par Lettre recommandée avec avis de réception (LRAR).
- **Conséquences :** Aucune pénalité (**sauf frais d'inscription et kit** si prévu dans le contrat qui ne seront pas remboursés).

2. Annulation en fonction de la date de début de formation

Annulation moins de 10 jours ouvrables avant le début de la formation

En cas d'annulation de moins de 10 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à :

- **50% du coût total initial sera facturée au client ou chèque de garantie à hauteur de 50% :** Encaissé intégralement.
- **Les frais d'inscription + kit** si prévu dans la formation, restent acquis à Celma Esthétique et ne seront donc pas remboursés.

Abandon en cours de formation

- **Conséquences :**
 - **50% du coût total initial sera facturée au client ou chèque de garantie à hauteur de 50% :** Encaissé intégralement pour couvrir les frais engagés.
 - **Les frais d'inscription et kit** si prévu dans la formation restent acquis à Celma Esthétique et ne seront donc pas remboursés.
 - **De plus, les sommes correspondant aux jours de formation déjà réalisés ne seront pas remboursées ou calculées au prorata des jours réalisés.**

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

Dans le cas où Celma Esthétique se trouverait dans l'obligation d'annuler ou de reporter une formation,

notamment en cas de force majeure, d'indisponibilité de l'intervenant, ou de nombre insuffisant de participants, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Celma Esthétique s'engage à prévenir le client dans les meilleurs délais par tout moyen (téléphone, e-mail, courrier).
- Le client se verra proposer, dans la mesure du possible :
 - Soit le report de son inscription sur une session ultérieure de la même formation, sans frais supplémentaires.

Celma Esthétique

1 bis chemin café

974179 La Possession

Email : contact@celma-esthetique.com

Tel : +262692748069



- Soit le remboursement intégral des sommes déjà versées au titre de cette formation, à l'exclusion de tout autre dédommagement.

Conditions Spécifiques

• **Motif médical** : Conditionnel en cas de problème médical

- Évaluation Médicale : En cas d'abandon pour raisons médicales, l'élève doit fournir un certificat médical détaillant la nature et la gravité de la condition.

Selon la nature du motif médical, Celma Esthétique se réserve le droit de :

- Ne pas rembourser les sommes versées, mais de proposer une autre formation de valeur équivalente à une date ultérieure.
- Reporter la formation à une date ultérieure (dans les mois ou l'année suivante), sous réserve de disponibilité et d'accord du stagiaire.
- Le centre de formation se réserve le droit d'évaluer la situation médicale et de déterminer si un remboursement partiel, pouvant être inférieur à 50%, est approprié.
- Critères d'Évaluation : Les critères d'évaluation incluront : la durée de la formation suivie, la nature de la condition médicale, et l'impact sur la capacité de l'élève à poursuivre la formation.

• **Clause de Prévention des Abus** :

- Documentation Supplémentaire : Le centre de formation peut demander des documents médicaux supplémentaires ou une deuxième opinion médicale d'un autre spécialiste pour vérifier la validité de la demande.

- Période de Carence : Une période de carence de 3 mois sera appliquée avant que toute demande de remboursement pour raisons médicales puisse être considérée.

Force Majeure : En cas de force majeure (guerre, actes de terrorisme, cyclone, inondations, tremblement de terre...) les obligations des parties seront suspendues pendant la durée de l'événement. Si l'événement persiste au-delà de 3 mois, chaque partie aura le droit de résilier le contrat sans pénalité ou l'organisme de formation proposera une nouvelle date de formation.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de ST Denis sera seul compétent pour régler le litige.

Facturation

Les factures impayées à l'échéance seront de plein droit et sans mise en demeure majorées des intérêts de retard au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement

Celma Esthétique | 1 bis chemin café La Possession 974179 | Numéro SIRET : 84173685300026 |

Numéro de déclaration d'activité : 04973169097 (auprès du préfet de région de : REUNION)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.

Celma Esthétique

1 bis chemin café

974179 La Possession

Email : contact@celma-esthetique.com

Tel : +262692748069



de 30 euros, conformément à l'article L441-6 du code de commerce. Le taux mentionné supra ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

En cas de refus de prise en charge totale ou partielle de la part d'un organisme collecteur agréé ou un autre organisme financeur, le client s'engage à régler, selon le cas, la totalité ou la partie restant due de la prestation. Conformément à la réglementation en vigueur et en cas d'inexécution totale ou partielle d'une convention de formation, le centre de formation facturera au client les sommes réellement dépensées ou engagées étant rappelé par ailleurs que ces sommes ne constituent pas une dépense déductible de la participation de l'employeur au titre du plan de formation.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Clause de Suivi Pédagogique & Redoublement

Dans le cadre des formations proposées, un suivi pédagogique rigoureux est exigé afin de garantir la progression du stagiaire.

Le stagiaire s'engage à :

- Transmettre **chaque mois** les **vidéos de pratique** demandées via la plateforme dédiée (notion)
- Effectuer **les travaux de pratique obligatoires** définis dans le programme d'entraînement prévu (en dehors des cours présentiel) au minimum 1 fois par semaine.
- Se connecter et interagir sur la plateforme de formation avec un taux de participation minimum requis de **80%** (1 à 2h par jours minimum) et de terminer chaque cours par mois prévu sur la plateforme LMS.

En cas de manquement à ces obligations, notamment :

- non-transmission mensuelle des vidéos de pratique,
- absence de remise des travaux obligatoires,
- ou suivi global insuffisant constaté par l'équipe pédagogique,

le centre **se réserve le droit de faire redoubler le stagiaire** pour une durée équivalente à une année.

Dans ce cas, une **facturation complémentaire d'un montant forfaitaire de 360 € TTC** sera appliquée au titre de l'année de redoublement.

Le redoublement peut être proposé à l'élève après une notification formelle (par écrit).

Celma Esthétique

1 bis chemin café
974179 La Possession
Email : contact@celma-esthetique.com
Tel : +262692748069



Comportement et règles de vie en centre

Respect des locaux et obligations matérielles

Les stagiaires s'engagent à respecter les locaux, le matériel mis à disposition, ainsi que les règles de vie au sein du centre de formation.

À l'issue de chaque séance en présentiel, **le ménage, le rangement et la remise en état des postes de travail sont obligatoires**. Cela inclut notamment :

- le nettoyage du plan de travail,
- le rangement du matériel utilisé et appareils,
- et la remise en ordre de l'espace commun et nettoyage : aspirateur, serpillère ...(salle de pratique, sanitaires, salle de repos, etc.).

Tout manquement répété pourra faire l'objet :

- d'un **avertissement écrit**,
- voire d'une **exclusion temporaire ou définitive**, sans remboursement des sommes engagées.

En cas de **dégradation volontaire ou négligence manifeste**, les réparations ou frais de nettoyage seront facturés au stagiaire responsable.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les droits d'exploitation incluant les droits de représentation, de reproduction et d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification des supports de formation restent sauf clause contraire, la propriété exclusive de CELMA ESTHETIQUE et ne sont pas cédés au client. Toute reproduction, modification, ou divulgation à des tiers de toute ou partie de ces formations ou documents sous quelque forme que ce soit (papier, numérique, électronique...), est interdite sans l'accord préalable écrit de CELMA ESTHETIQUE.

Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Le prestataire conserve l'intégralité des droits de propriété matérielle et intellectuelle sur ces documents, en application de l'article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle. Dans le cadre d'un engagement du réseau pour l'environnement, les supports fournis dans les sessions de formation sont essentiellement des supports dématérialisés.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société Celma Esthétique sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Celma Esthétique

1 bis chemin café
974179 La Possession
Email : contact@celma-esthetique.com
Tel : +262692748069



La société Celma Esthétique s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société Celma Esthétique et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux articles [L.616-1](#) et [R.616-1](#) du code de la consommation, notre entreprise a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, tout consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site :

<https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>